



**Laurent MONET**  
Responsable  
produits et marchés  
BNP Paribas  
Banque Privée

## Un expert vous répond

### Comment intégrer une démarche philanthropique au sein d'une stratégie patrimoniale ?

#### L'engagement responsable devient une cause mondiale.

Donner et s'engager pour faire avancer la société est une démarche qui mobilise de plus en plus de personnes aux quatre coins du monde. C'est ce que l'on appelle la philanthropie. Elle se définit comme un acte de don et d'engagement pour une cause bénéficiant à la société civile. L'objectif d'un acte philanthropique est d'avoir un impact social, culturel ou environnemental, sans attendre un retour financier sur les dons effectués.

Si ce phénomène n'est pas récent, il a depuis peu pris une nouvelle dimension avec l'augmentation croissante des grandes fortunes et plus particulièrement, des personnes désireuses de donner et de s'engager activement.

Le profil des donateurs a également évolué. Plus jeunes qu'auparavant, les philanthropes d'aujourd'hui ont généralement fait fortune rapidement. Ce sont souvent des chefs d'entreprise qui s'impliquent fortement dans les causes qu'ils soutiennent, à l'image d'un Warren Buffett ou d'un Bill Gates. Leur mission va bien au-delà d'une simple contribution financière. Ils jouent un rôle actif en suivant l'efficacité des résultats et attachent de l'importance à l'autonomie des bénéficiaires.

#### Comment une banque privée peut-elle accompagner ses clients dans leur démarche philanthropique ?

Initier une démarche philanthropique soulève de nombreuses interrogations, notamment sur le plan patrimonial : quel est le mode d'action le plus approprié ? Quel cadre juridique et fiscal adopter ? Quelles peuvent être les conséquences d'un point de vue successoral ? Comment s'assurer que les dons réalisés seront utilisés à bon escient ? Concrètement, comment s'y prendre ?...

Selon le mode d'action retenu, les répercussions d'un acte philanthropique sur le patrimoine sont bien différentes et il est d'autant plus difficile de choisir que les formes de soutien existantes sont nombreuses.

En effet, réaliser un don au profit d'une association ne se traduit pas uniquement par un chèque. Il est possible de faire une donation de titres ou encore de désigner une fondation bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie. Dans ce cas, les conséquences juridiques et fiscales seront distinctes de celles d'un legs ou d'une donation temporaire d'usufruit. Ces conséquences seront également différentes si le don est effectué au profit de certains organismes d'intérêt général car il permet alors de bénéficier, depuis la loi TEPA du 21 août 2007, d'une réduction d'ISF, sous certaines conditions. Ce sont autant de questions auxquelles BNP Paribas Banque Privée peut apporter des réponses précises. La Fondation de l'Orangerie pour la Philanthropie Individuelle, créée récemment par BNP Paribas Banque Privée, est une des solutions proposées aux clients.

#### Quel est le rôle de la Fondation de l'Orangerie pour la Philanthropie Individuelle ?

Nous avons créé la Fondation de l'Orangerie pour la Philanthropie Individuelle, sous l'égide de la Fondation de France, pour accompagner nos clients dans leur démarche philanthropique. Notre Fondation a pour objet le soutien et la préservation des patrimoines et des savoirs (sociaux, économiques, médicaux, scientifiques, culturels et environnementaux) ainsi que leur développement, leur transmission et leur mise en pratique (diffusion, éducation, formation, actions). Les projets proposés à nos clients sont rigoureusement sélectionnés, suivis et contrôlés avec l'appui de la Fondation de France. Dès le départ, l'accent est mis sur la transparence : le donateur choisit de soutenir un projet particulier en effectuant un don de 10 000 euros minimum, lui permettant de bénéficier de la réduction au regard de l'impôt sur le revenu ou de l'ISF. Par la suite, un compte rendu régulier des actions menées est adressé pour apporter la visibilité recherchée sur l'utilisation qui est faite du don. La Fondation de l'Orangerie répond ainsi aux exigences de tous ceux qui désirent, à l'image des philanthropes d'aujourd'hui, avoir la certitude de la bonne utilisation des dons et de l'utilité sociale, culturelle ou environnementale des actions soutenues.

**Retrouvez-nous tous les mois dans Le Patrimoine pour répondre à vos questions relatives à votre patrimoine.**

**BNP Paribas Banque Privée, orfèvre de votre patrimoine**